



Assemblée générale

Distr. limitée
1er juin 2000
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Reprise de la session d'organisation

31 mai-2 juin 2000

Point 2 de l'ordre du jour

**Processus préparatoire de fond et préparatifs
de la Réunion internationale de haut niveau**

Projet de décision présenté par le Bureau

Processus préparatoire de fond et préparatifs de la Réunion internationale de haut niveau

Le Comité préparatoire

1. *Prend note avec satisfaction* du deuxième rapport du Bureau¹;
2. *Se félicite* des consultations tenues par les États membres de l'Organisation mondiale du commerce, qui devraient déboucher sur la mise au point de modalités appropriées concernant la participation de l'Organisation au processus de financement du développement à l'échelon intergouvernemental;
3. *Prie* le Bureau de poursuivre ses consultations avec le Fonds monétaire international afin de conclure rapidement un accord sur des modalités appropriées concernant la participation du Fonds au processus de financement du développement à l'échelon intergouvernemental;
4. *Prie* le Bureau de poursuivre ses consultations sur la forme, le lieu, les dates, la durée et la structure de la manifestation finale, parallèlement au déroulement du processus préparatoire, et de lui présenter ses recommandations à la reprise de sa première session de fond;
5. *Approuve*, conformément au paragraphe 3 de la résolution 54/196 de l'Assemblée générale, l'ordre du jour provisoire présenté en annexe à la présente décision, étant entendu que cet ordre du jour n'a qu'une valeur indicative et pourrait évoluer à mesure que le processus préparatoire avance, et, notamment, bénéficier de

¹ A/AC.257/8.

contributions des États membres, du résultat des consultations intergouvernementales régionales et d'apports de toutes les parties prenantes;

6. *Prie* le secrétariat de coordination de tenir régulièrement des réunions d'information avec les membres du Comité préparatoire afin de les informer sur les progrès réalisés dans l'élaboration des documents de fond et d'obtenir leurs vues et observations sur ces documents;

7. *Prie* le Secrétaire général d'allouer au processus préparatoire et à la réunion intergouvernementale de haut niveau toutes les ressources nécessaires, de telle sorte que les moyens dont ils disposent soient à la mesure de l'événement;

8. *Décide*, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, de tenir sa deuxième session du 12 au 23 février 2001 et sa troisième session du 30 avril au 11 mai 2001;

9. *Décide* de reprendre les travaux de sa première session en temps utile.

Annexe

Ordre du jour provisoire

Mobilisation des ressources financières intérieures aux fins du développement

1. Créer des conditions favorables sur le plan intérieur : bonne gestion des affaires publiques; politiques macroéconomiques saines, notamment en matière de fiscalité et d'épargne privée; besoins particuliers des pays africains, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et de transit et des autres pays en développement, ainsi que des pays en transition qui éprouvent des difficultés particulières pour attirer des fonds aux fins du développement.
2. Renforcer le secteur des finances publiques : élaboration et mise en vigueur de régimes fiscaux rationnels et équitables; meilleure allocation des dépenses publiques et financement des infrastructures et du développement social; renforcement des capacités et assistance technique.
3. Renforcer le secteur financier : problèmes institutionnels; encadrement; harmonisation des codes et des normes; instruments novateurs; accès au microcrédit; renforcement des capacités et assistance technique.

Mobilisation des ressources internationales en faveur du développement : investissements étrangers directs et autres apports privés

4. Accroître les flux de capitaux privés pour financer le développement : encourager les courants de capitaux privés, en particulier de prêts à long terme; faire bénéficier un plus grand nombre de pays en développement, de pays en transition et de secteurs des investissements étrangers directs; renforcer l'incidence sur le développement des investissements faits par les sociétés transnationales dans les pays en développement; améliorer, dans les pays de destination et dans les pays d'origine, les mesures prises en vue de réduire les risques liés à la trop grande instabilité financière internationale; renforcement des capacités et assistance technique.

Commerce

5. Améliorer les échanges afin de financer le développement : ouvrir les marchés aux produits qui présentent un intérêt pour le commerce d'exportation des pays en développement; s'attaquer aux problèmes liés à la diminution des recettes publiques résultant de la libéralisation des échanges; renforcer la coopération/l'intégration régionale en vue de développer le commerce mondial; renforcement des capacités et assistance technique, en particulier en ce qui concerne les négociations commerciales et le règlement des différends; besoins particuliers de l'Afrique, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et de transit et des autres pays en développement, ainsi que des pays en transition qui éprouvent des difficultés particulières pour attirer des fonds aux fins du développement.

Renforcer la coopération financière internationale aux fins du développement, notamment au moyen de l'aide publique au développement

6. Renforcer l'aide publique au développement : relancer l'engagement consistant à réaliser l'objectif de 0,7 %, notamment en lui donnant une nouvelle impulsion fondée sur les pratiques optimales, de meilleures activités de plaidoyer et des campagnes d'information visant à dissiper les idées fausses et à différencier l'aide publique au développement au service de la croissance économique du financement général des biens collectifs; accroître l'efficacité et la rentabilité de l'aide publique au développement, notamment en faisant davantage participer les parties prenantes et en assurant une meilleure coordination d'initiatives telles que le cadre de développement global, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté; besoins particuliers des pays africains, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des autres pays en développement qui éprouvent des difficultés particulières pour attirer des fonds aux fins du développement.

7. Chercher des sources novatrices de financement du développement : réfléchir à des instruments financiers internationaux novateurs, y compris des mécanismes de coopération dans le domaine fiscal et des mécanismes de financement des biens collectifs; renforcer la contribution des institutions multilatérales de développement, notamment de la Banque mondiale et des banques de développement régionales, aux politiques novatrices en matière de financement du développement; promouvoir les partenariats publics/privés nationaux et internationaux.

Dette

8. S'attaquer aux problèmes de la dette extérieure : examiner les problèmes d'endettement des pays en développement, les cas de fort endettement et le danger moral qu'ils représentent; renforcer et généraliser l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés; empêcher le retour de crises de la dette, notamment au moyen de mesures préventives visant à éviter l'accumulation de dettes publiques et privées insoutenables; assistance technique en matière de gestion de la dette.

Questions liées aux systèmes : harmonisation et cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux aux fins du développement

9. Améliorer la gouvernance mondiale : élargir la participation des parties prenantes aux prises de décisions et à l'établissement des normes; obligation redditionnelle; transparence, accords régionaux; coordination des politiques afin de promouvoir une croissance économique mondiale plus soutenue et plus équitable.

10. Renforcer l'architecture financière internationale à l'appui du développement : améliorer la stabilité financière; renforcer les dispositifs d'alerte, de prévention et d'intervention en cas de crise financière, notamment en améliorant les systèmes de protection sociale; questions relatives aux liquidités et aux prêteurs en dernier ressort.

11. Renforcer le rôle des Nations Unies en vue d'aider et de compléter les travaux menés par les institutions monétaires, financières et commerciales internationales compétentes, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en vue d'améliorer la cohérence et l'harmonisation des mesures prises aux fins du développement.
